

**EO2**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 2 425 875 Euros**  
**Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette**  
**92240 MALAKOFF**

**493 169 932 RCS NANTERRE**

<p><b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> <b>AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2020</b></p>
---

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tenus de vous présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

**1. CONVENTIONS REGLEMENTEES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE ET UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L 233-3 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons, conformément à l'article L 225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce, qu'aucune convention réglementée n'a été conclue par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une autre société contrôlée par la société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

**2- LISTE DES ADMINISTRATEURS – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020**

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice, et ce, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce.

<b>Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant</b>	<b>Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés</b>
POIZAT Guillaume Président, Directeur Général, Administrateur	<ul style="list-style-type: none"><li>- SA WEYA : représentant permanent de la SA EO2, Administratrice</li><li>- SAS EO2 Auvergne : Président</li><li>- SCA FONCIERE FORESTIERE : Membre du Conseil de Surveillance</li><li>- SAS HITZA HITZ : Président</li></ul>
DETRAUX Grégoire Administrateur	<ul style="list-style-type: none"><li>- SAS HITZA HITZ : Directeur général</li><li>- SA WEYA : Président du Conseil d'administration, Administrateur</li></ul>

MERICHE Otman Administrateur	- Néant
LEBLANC Bernard Administrateur	- SA WEYA : Administrateur - SARL BL CONSULTING : Gérant - SA Praxis International : Administrateur - HYDRONEO SOLAR 1 : Gérant - HYDRONEO SOLAR 2 : Gérant
COURT Jean-Philippe Administrateur	- SAS COLD PAD : Président

**3- ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020**

N° Résolution PV AGM du 28-08-2018	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
7 <sup>e</sup>	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
8 <sup>e</sup>	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
9 <sup>e</sup>	Autorisation à donner au Conseil de recourir à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 8 <sup>e</sup> résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de la 8 <sup>e</sup> résolution de 2 500 000 € de montant nominal et le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
11 <sup>e</sup>	Autorisation à donner au Conseil d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale s'imputant sur le plafond individuel de l'émission initiale et sur le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
13 <sup>e</sup>	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire		26 mois (28-10-2020)	Non utilisée

15 <sup>e</sup>	Délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	200 000 €	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
16 <sup>e</sup>	Autorisation à donner au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	26 mois (28-10-2020)	Utilisée
17 <sup>e</sup>	Autorisation à donner au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10 % du capital social	26 mois (28-10-2020)	Non utilisée
19 <sup>e</sup>	Délégation de pouvoir au Conseil d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce		26 mois (28-10-2020)	Non utilisée

#### **4. PRESENCE DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CAPITAL ET STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL**

<b>Identité</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage du capital</b>
POIZAT Guillaume	Administrateur	121 294	5 %
DETRAUX Grégoire	Administrateur	116 742	4,8 %
LEBLANC Bernard	Administrateur	1	NS
COURT Jean-Philippe	Administrateur	10	NS

#### **5. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le montant du capital social s'élevait au 29 février 2020 à 2 425 875 € divisés en 2 425 875 actions de 1 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l'exercice, 784 711 actions avaient la forme nominative et 1 641 164 actions étaient au porteur.

#### **6. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

A la clôture de l'exercice 2019/2020 :

- la société HITZA HITZ détenait plus du quart des droits de vote,
- Monsieur Guillaume POIZAT détenait plus du vingtième des droits de vote,
- Monsieur Grégoire DETRAUX détenait plus du vingtième des droits de vote.

#### **7. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 août 2018 avait conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 16<sup>e</sup> résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées.

Le Conseil d'administration du 23 octobre 2019 a mis en œuvre cette délégation à hauteur de 5 % du capital chacun au profit de MM. Guillaume POIZAT et Grégoire DETRAUX, sous conditions. Les actions seront acquises au terme de la période d'acquisition d'un an soit le 23 octobre 2020.

Les actions devront être conservées au nominatif et ne pourront être cédées pendant une période de conservation d'un an soit jusqu'au 23 octobre 2021, sauf exceptions prévues au plan d'attribution.

#### **8. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES**

Au cours de l'exercice 2019/2020,

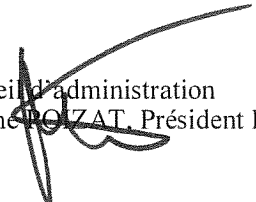
- \* la société HITZA HITZ a acheté 10 392 titres EO2,
- \* Monsieur Guillaume POIZAT a vendu 155 446 actions EO2.

#### **9. DISPOSITIONS FINALES**

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à MALAKOFF,  
Le 12 août 2020

Le Conseil d'administration  
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général





**EO2**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 2 425 875 Euros**  
**Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette**  
**92240 MALAKOFF**  
  
**493 169 932 RCS NANTERRE**

<b>RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 29 FEVRIER 2020</b>
---

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 29 février 2020.

Il est rappelé que notre société est tenue d'établir et de publier indépendamment de ses comptes annuels, des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, et ce, conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

### **1- SITUATION DU GROUPE**

Au 29 février 2020, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SA EO2
- SAS DU CHADEAU
- SAS EO2 AUVERGNE
- SARL M.M.R
- SA WEYA
- SAS RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE
- SAS CHALEUR DE COURS COSNE SUR LOIRE
- SARL TRANSLOC SERVICES

Le chiffre d'affaires net réalisé par le groupe, au cours de l'exercice 2019-2020, s'élève à 24 450 K€ contre 25 471 K€ au 28 février 2019.

Après prise en compte de charges d'exploitation pour 24 998 K€ contre 23 880 K€, le résultat d'exploitation ressort positif à 1 174 K€ contre 894 K€. L'effectif salarié moyen du groupe, sur l'exercice 2019-2020, est de 52 personnes contre 51 en 2018-2019.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 271 K€ contre une perte de 220 K€ l'exercice précédent.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de 566 K€ contre 270 K€ et de l'impôt sur les sociétés global pour 182 K€ contre 184 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 1 295 K€ contre 616 K€.

Le résultat net de la part du groupe s'élève à 1 199 K€, contre 699 K€ l'exercice précédent, et le résultat par action s'affiche à 0,51 € contre 0,29 €.

Le total du bilan ressort à 39 236 K€ contre 29 885 K€. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 15 984 K€ contre 15 136 K€.

## **2- FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDEES**

Monsieur Guillaume POIZAT présente ensuite la situation au cours de l'exercice écoulé et les perspectives de chaque société comprise dans le périmètre de consolidation.

## **3- ACTIVITE GLOBALE 2019-2020 ET EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE SITUATION DU GROUPE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT**

A périmètre sensiblement identique, nous avons enregistré un léger recul du chiffre d'affaires (- 4 %) qui, toutefois, ne se retrouve pas dans le résultat, celui-ci ayant presque doublé.

Le groupe poursuit le renforcement de son développement, en étudiant toute opportunité d'acquisition externe, le cas échéant en vue de diversifier son activité dans le secteur de l'énergie.

## **4- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été exposée par le groupe sur l'exercice 2019-2020.

Fait à MALAKOFF,  
Le 31 juillet 2020.

  
Guillaume POIZAT,  
Président Directeur Général